



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mer et littoral

Question écrite n° 55571

## Texte de la question

M. Louis Guédon attire l'attention de M. le Premier ministre sur les conséquences économiques qui ont frappé certains départements suite au naufrage de l'Erika et plus spécifiquement sur la situation actuelle des centres nautiques. Lors de leur venue sur les sites pollués, il apparaît que certains membres du Gouvernement ainsi que le Premier ministre, se soient engagés à compléter les indemnisations du FIPOLE pour un montant équivalent à celui fixé par cet organisme. Aujourd'hui, les bilans consolidés des centres nautiques frappés par cette pollution mettent en évidence des pertes d'exploitation qui atteignent pour certains sites 30 %. Ces résultats catastrophiques sont liés en particulier aux interdictions d'accès aux plages qui ont touché certaines structures dès le printemps, les empêchant d'accueillir les activités voile-scolaire et à une forte diminution de la fréquentation touristique. Ces deux facteurs cumulés ont privé les centres nautiques des ressources habituelles et nécessaires à leur fonctionnement. Soumis à des difficultés de trésorerie liées à la diminution de leurs activités, certains clubs ont mis une partie de leur personnel permanent en chômage technique. Aujourd'hui, une centaine d'emplois permanents risquent d'être en péril si les mesures gouvernementales promises tardaient à être mises en place. Il lui serait donc reconnaissant de bien vouloir indiquer à la représentation nationale, à l'enquête de ces centres nautiques, ainsi qu'aux populations maritimes s'il entend mettre en oeuvre ces décisions et dans quel délai.

## Données clés

**Auteur :** [M. Louis Guédon](#)

**Circonscription :** Vendée (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55571

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** Premier Ministre

**Ministère attributaire :** Premier ministre

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 décembre 2000, page 7055